



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION  
n° 2024 - 03 - 18

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUN 2024

ID : 085-200023778-20240606-DL\_2024\_03\_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

**Pouvoirs :** Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

**Modification du tableau des effectifs**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

### Direction de l'Urbanisme

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, il avait été décidé de créer un poste de Directeur de l'Urbanisme dans le cadre d'emploi des Attachés territoriaux. Cependant, suite à la procédure de recrutement, le choix s'est porté sur une candidature d'un fonctionnaire titulaire du grade d'Ingénieur principal.

Il n'existe pas au sein du tableau des effectifs de poste vacant correspondant à ce grade.

Il est donc proposé de créer ce poste de Directeur de l'Urbanisme de catégorie A, sur le grade d'Ingénieur principal, à temps complet et de supprimer un poste d'attaché à temps complet.

**Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :**

- la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur de l'Urbanisme au sein de la Direction « Urbanisme » au grade d'ingénieur principal,
- la suppression de l'emploi permanent d'attaché à temps complet initialement créé pour ce poste de Directeur de l'Urbanisme,
- la modification du tableau des effectifs.

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique,**

**Vu le BP 2024, Chapitre 12,**

**Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2023,**

**Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de Directeur de l'Urbanisme au sein de la Direction « Urbanisme »,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : de créer un emploi permanent à temps complet de directeur de l'Urbanisme au sein de la Direction « Urbanisme », sur le grade d'ingénieur principal, et de supprimer l'emploi permanent d'attaché à temps complet initialement créé pour ce poste à compter du 24 juin 2024 ;**

**Article 2 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, à compter du 24 juin 2024 ;**

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 11/04/2024	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 06/06/2024	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS	
EMPLOI DE CABINET		DIRECTEUR DE CABINET	1	0	1		1		0,3	10,5/35ème
SOUS TOTAL EMPLOI DE CABINET			1	0	1	0	1	0	0,3	
EMPLOI FONCTIONNEL	DGS	DGS	1	0	1	1		1		TC
	DGA	DGA	4	0	4	4		4		TC
SOUS TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	5	5	0	5	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR	1	0	1	1		1		TC
		ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1					TC
	ATTACHES	DIRECTEUR	1	0	1	1		1		TC
		ATTACHE PPAL	8	0	8	5	1	5	1	TC
		ATTACHE	9	-1	8	4	1	4	1	TC
	REDACTEURS	REDACTEUR PPAL DE 1ERE CL	11	0	11	10		10		TC
		REDACTEUR PPAL DE 2EME CL	2	0	2	1		1		TC
		REDACTEUR	10	0	10	3	4	3	4	TC
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CL	22	0	22	21		21		TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CL	10	0	10	7		7		TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF	24	0	24	17	1	17	1	TC
	SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			99	-1	98	70	7	70	7
FILIERE TECHNIQUE	INGENIEURS	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASS	1	0	1					TC
		INGENIEUR HORS CLASSE	1	0	1					TC
		INGENIEUR PPAL	1	1	2	2		2		TC
		INGENIEUR	3	0	3	3		3		TC
	TECHNICIENS	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CL	8	0	8	6	2	6	2	TC
		TECHNICIEN PPAL DE 2EME CL	3	0	3	3		3		TC
		TECHNICIEN	16	0	16	8	6	8	6	TC
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PPAL	19	0	19	13		13		TC
		AGENT DE MAITRISE	18	0	18	14		14		TC
	ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ERE CL	11	0	11	8		8		TC
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	15	0	15	13		13		TC
		ADJOINT TECHNIQUE	49	0	49	36	1	36	1	TC
		1	0	1	1		0,5		17/35ème	
SOUS TOTAL FILIERE TECHNIQUE			146	1	147	107	9	106,5	9	
FILIERE SPORTIVE	CONSEILLERS DES APS	CONSEILLER DES APS	1	0	1	1		1		TC
	EDUCATEURS DES APS	EDUCATEUR DES APS PPAL DE 2EME CL	1	0	1	1		1		TC
		EDUCATEUR DES APS	13	0	13	7	4	7	4	TC
	OPERATEURS DES APS	OPERATEUR DES APS	3	0	3					TC
SOUS TOTAL FILIERE SPORTIVE			18	0	18	9	4	9	4	
FILIERE CULTURELLE	ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	0	1					TC
	SOUS TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	0	1	0	0	0	TC
TOTAL FILIERES			270	0	270	191	21	190,5	20,3	

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ou nominations ;

**Article 4 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

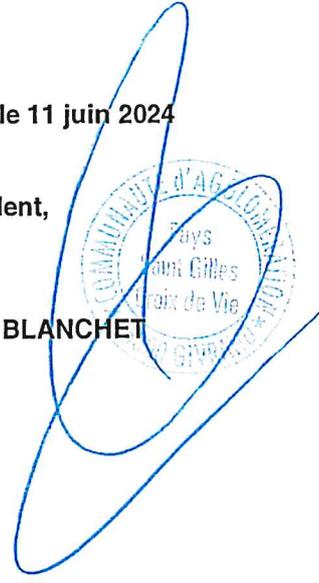


Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 13 JUIN 2024  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 13 JUIN 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*